

Département de l'Enseignement Privé

Lille, le 9 janvier 2026

N° 26-121

**Bureau de gestion des contractuels
du second degré 2 (BGC2D2)**

Affaire suivie par :
Sandrine LIEBART
Tél : 03 28 37 16 90
Mél : ce.depseconddegre2@ac-lille.fr

**Bureau de gestion des contractuels
du second degré 1 (BGC2D1)**

Affaire suivie par :
Dorothée WERBROUCK
Tél : 03 28 37 16 75
Mél : ce.depseconddegre1@ac-lille.fr

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement d'enseignement privé
du 2nd degré lié à l'Etat par contrat

Objet : liste d'aptitude d'accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés : campagne 2026-2027

Références :

- article R.914-64 du Code de l'éducation
- décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré
- note de service MENF2533013N du 10 décembre 2025 relative à l'accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés publiée au bulletin officiel n° 2 du 8 janvier 2026

La présente circulaire a pour objet de présenter les modalités de recueil des candidatures de certains maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat en vue de leur inscription sur la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés au titre de l'année scolaire 2026-2027.

Les conditions de recevabilité des demandes sont présentées dans la note descriptive jointe en annexe.

Pour chaque candidat, le dossier d'inscription (**annexes I et II**), conforme aux éléments indiqués dans la note descriptive, et accompagné de l'avis du chef d'établissement (**annexe III**) devra être transmis, sous couvert hiérarchique, uniquement par voie électronique, au bureau de gestion dont relève l'établissement d'affectation du maître pour le **jeudi 29 janvier 2026** au plus tard, à l'adresse :

- ce.depseconddegre1@ac-lille.fr pour le BGC2D1
- ou
- ce.depseconddegre2@ac-lille.fr pour le BGC2D2

Le contingent national de promotions au titre de l'année 2026-2027 pour la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés est communiqué en **annexe IV**.

Tout dossier incomplet sera retourné au maître et sa candidature ne sera pas étudiée dans le cadre de la campagne 2026-2027.

Il vous appartient d'informer le plus largement possible les maîtres concernés et de leur transmettre la présente circulaire, les annexes et la note descriptive.

Vous voudrez bien porter cette circulaire à la connaissance de tous les maîtres présents ou en congé de votre établissement. J'attire votre attention sur les dispositions qui vous ont été rappelées dans la circulaire n° 10-301 du 30 novembre 2015 relative à l'affichage des textes administratifs dans les locaux scolaires.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie


Paul-Eric PIERRE

Sophie BÉJEAN